

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BH LEASING

Siège social : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE
CENTRE URBAIN NORD-1082 TUNIS MAHRAJENE

La Société **BH LEASING** publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 17 avril 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Madame Emna RACHIKOU (F.M.B.Z KPMG TUNISIE) et Madame Imen MANSOURI (Cabinet CPA Tunisie).

BILAN ARRETE AU 31/12/2024			
(En dinars tunisiens)			
ACTIFS	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Liquidités et équivalents de liquidités	1	15 096 379	19 281 792
Créances sur la clientèle	2	276 637 897	249 524 871
Créances de Leasing : encours		272 353 323	246 650 280
Moins : provisions 1		<11 379 908>	<9 544 693>
	2.1	260 973 415	237 105 587
Créances de Leasing : impayées		26 615 712	30 330 378
Moins : provisions 2		<16 614 261>	<23 289 576>
	2.2	10 001 450	7 040 801
Créances de leasing encours	2.3	5 663 032	5 378 483
Portefeuille titre de placement		0	0
Portefeuille titres d'investissement	3	6 175 560	6 404 012
Titres d'investissement		7 678 155	7 906 607
Moins : provisions 3		<1 502 595>	<1 502 595>
Valeurs immobilisées	4	7 791 943	8 125 232
Immobilisations propres		12 922 563	12 848 535
Moins : Amortissement		<5 130 620>	<4 723 303>
Immobilisations corporelles en cours		8 888	0
Autres Actifs	5	3 827 646	3 897 567
TOTAL DES ACTIFS		309 538 313	287 233 475

BILAN ARRETE AU 31/12/2024

(En dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		Notes	31/12/2024	31/12/2023
<i>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</i>				
PASSIFS				
Dettes envers les établissements financiers			0	0
Dettes envers la clientèle	6		3 421 012	3 121 160
Emprunts et dettes rattachées	7		235 685 946	218 287 527
Fournisseurs et comptes rattachés	8		24 500 201	25 987 922
Autres passifs courants	9		6 645 878	4 434 795
<i>Total des passifs</i>			270 253 037	251 831 404
CAPITAUX PROPRES				
Capital social			35 000 000	35 000 000
Réserves légales			1 490 146	1 490 146
Autres réserves			4 300 539	4 300 539
Réserves pour fonds social			193 392	208 882
Résultats reportés			<5 597 496>	<8 747 070>
<i>Total des capitaux propres avant résultat</i>			35 386 580	32 252 498
Résultat de l'exercice			3 898 695	3 149 573
<i>Total des capitaux propres après</i>	10		39 285 275	35 402 071
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			309 538 313	287 233 475

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/2024			
(En dinars tunisiens)			
	Note	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNES			
	20-1		
Engagement de financement en faveur de la clientèle		21 797 902	18 652 914
Engagements sur titres		0	0
Engagements donnés		21 797 902	18 652 914
ENGAGEMENTS RECUS			
	20-2		
Garanties Reçues		21 634 911	19 522 407
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs		64 884 395	57 094 469
Valeurs des biens, objet de leasing		235 474 443	203 291 913
Engagements reçus		321 993 749	279 908 789
ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
Emprunts obtenus non encore encaissés		0	0
Engagements réciproques		0	0

ETAT DE RESULTAT (PERIODE ALLANT DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024)			
(En dinars tunisiens)			
Désignation	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Intérêts et produits assimilés de leasing		39 287 837	35 620 602
Variation des produits réservés		629 975	<405 685>
Charges financières nettes		<23 349	<21 660
Produits des placements		1 967 292	1 405 690
Produits nets	11	18 535 404	14 960 151
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Charges de personnel	12	<7 347 478>	<6 851 587>
Dotations nettes aux provisions pour créances	13	<2 612 940>	<2 728 371>
Dotations ou reprises sur titres		0	<414 990>
Dotations aux amortissements des immo	14	<479 416>	<474 724>
Dotations nettes pour risques et charges		<65 000>	0
Autres charges d'exploitation	15	<2 886 861>	<2 611 950>
Total des charges d'exploitation		<13 391	<13 081
Résultat d'exploitation		5 143 709	1 878 529
Autres gains ordinaires	16	552 731	1 364 838
Autres pertes ordinaires	17	<18 796>	<570>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		5 677 644	3 242 798
Impôt sur les sociétés		<1 482 458>	<82 724>
Impôt sur placement			
Contribution sociale de solidarité		<296 492>	<10 500>
Résultat des activités ordinaires après impôt		3 898 695	3 149 573
Eléments extraordinaires		0	0
Résultat net de l'exercice		3 898 695	3 149 573

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE (PERIODE ALLANT DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024)		
(En dinars tunisiens)		
	31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	191 099 490	174 182 808
Déc. de l'acquis. d'immo. Leasing	<169 151	-138 296 617
Sommes versés aux personnel & fournisseurs	<5 920 360>	-5 330 999
Intérêts payés CMT	<19 791	-22 407 085
Autres flux de trésorerie	<1 637 028>	-5 665 469
Etat impôts et taxes payés	<6 748 627>	-1 161 370
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	<12 149	1 321 268
Flux de trésorerie liés aux activités		
Déc. de l'acquis. d'immob. Propres	<6 389 373>	<123 721>
Enc. De la cession d'immob. Propres	30 691	50 000
Déc. de la cession. d'immo. Financières	0	<950 820>
Enc. de la cession. d'immo. Financières	0	950 820
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements	<6 358 682>	<73 721>
Flux de trésorerie liés au financement		
Enc. provenant des emprunts	109 819 844	266 500 000
Remboursements d'emprunts	<95 497	<282 151 727>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	14 322 466	<15 651 727>
Variation de trésorerie		
	<4 185 413>	<14 404 179>
Trésorerie au début de l'exercice	19 281 792	33 685 971
Trésorerie à la clôture de l'exercice	15 096 379	19 281 792

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024 :

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société « BH LEASING » arrêtés au 31/12/2024, sont établis conformément aux principes comptables et aux conventions de base tels que prévus par la Loi n° 96-112 du 30 Décembre 1996 et le Décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996 ainsi que les Normes Comptables prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 Décembre 1996.

2- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la Société « BH LEASING » ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence.

2-1- Les créances immobilisées et provisions y afférentes :

A. Créances immobilisées :

Les contrats de leasing établis par « BH LEASING » transfèrent aux preneurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs.

Avant l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient sous la rubrique « Immobilisations données en leasing » parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Avec l'entrée en vigueur de la norme (NCT 41), la société comptabilise, les contrats conclus à partir du 01 janvier 2008 selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. Cette nouvelle approche de présentation a été appliquée en 2009, de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de leasing est l'investissement brut dans le contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut est le total :

- Des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement, et
- De toutes valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur.

B. Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪ A : Actifs courants	0 %
▪ B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪ B2 : Actifs incertains	20 %
▪ B3 : Actifs préoccupants	50 %
▪ B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite de la valeur vénale des biens donnés en leasing, des marges réservées et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur vénale des biens donnés en leasing est déterminée par application d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition, selon la nature du bien :

Biens donnés en leasing	Décote annuelle
Matériel roulant	Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
Matériel spécifique	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
Immeuble	Valeur d'origine avec une décote de 14,29% par an d'âge

Si le matériel a fait l'objet d'un remplacement à une valeur inférieure à la valeur vénale après décote, la correction se fait par le calcul de la valeur vénale sur la base du nouvel investissement amorti sur la durée d'amortissement restante du contrat initial.

Les provisions ainsi déterminées sont imputées, en premier lieu, sur le poste « Créances de leasing : impayées », puis en second lieu sur le poste « Créances de leasing : encours financiers ».

C. Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24.

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de clôture de l'exercice et de l'expérience acquise par la direction.

Cette analyse a pour objectif d'identifier des groupes homogènes de relations du portefeuille qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des financements, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui objectivement permet d'anticiper une perte de valeur sur l'ensemble du groupe identifié et du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade affectée individuellement aux différentes relations.

La société « BH LEASING » a déterminé cette provision selon la démarche suivante :

- a) Constitution de groupes d'actifs homogènes
- b) Détermination de taux de migration moyens
- c) Estimation des taux de provisions moyens
- e) Détermination de la provision collective à constater

D. Provisions additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a institué l'obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;

- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

2.2. Comptabilisation des charges encourues :

Les intérêts encourus et les charges assimilées, les commissions ainsi que les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la société en compte de régularisation.

2.3. Immobilisations corporelles et incorporelles :

a. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels informatiques et sont comptabilisées au prix d'acquisition historique.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

b. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations propres sont comptabilisées à leur coût d'achat hors TVA récupérable.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les durées d'utilisation estimées comme suit :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilisation	Méthode d'amortissement
Mobiliers et matériels de bureaux	10 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements aménagements et installations	10 ans	Linéaire
Coffre-fort	10 ans	Linéaire
Autres matériels	10 ans	Linéaire

2.4. Placement à court terme et à long terme :

2.4.1. Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés

à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat.

Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées. Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

2.4.2 Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

2.4.3 Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif. Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts. Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2.5. Départ à la retraite :

La société a souscrit une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

3. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

Note 1 - Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2024, à 15 096 379 DT et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Banques	15 095 082	19 281 217
Caisses	297	575
Total	15 096 379	19 281 792

Note 2 - Créances sur la clientèle :

Au 31 décembre 2024, le montant des créances sur la clientèle a atteint 276 637 897 DT, et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Créances de Leasing : encours financiers	272 463 867	246 999 837
Créances de Leasing : impayées	26 615 712	30 330 378
Créances de leasing encours	5 663 032	5 378 483
Intérêts capitalisés sur opérations de rééchelonnements	-110 544	-349 556
Total brut des créances de leasing	304 632 067	282 359 141
A déduire couverture		
Provisions sur encours	- 5 211 376	-5 211 376
Provisions pour dépréciation des impayés	- 12 871 805	- 18 917 145
Provisions collectives	- 4 461 589	- 4 181 830
Provisions additionnelles	- 1 706 943	-151 487
Marges réservées	- 3 742 456	- 4 372 431
Total net des créances de leasing	276 637 897	249 524 871

Note 2.1 - Créances de leasing : encours financiers :

Au 31 décembre 2024, le montant net des encours financiers a atteint 260 973 415 DT, et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations données en Leasing	19 229 957	19 282 608
Amortissements Leasing	- 18 474 226	-18 526 830
Créances immobilisées	271 708 136	246 244 059
Sous-total	272 463 867	246 999 837
Intérêts capitalisés sur opérations de rééchelonnements	- 110 544	- 349 556
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnés COVID-19		
Créances de leasing : encours financiers	272 353 323	246 650 280
Provisions sur encours	- 5 211 376	-5 211 376
Provisions collectives	- 4 461 589	-4 181 830
Provisions additionnelles	- 1 706 943	-151 487
Total des provisions	-11 379 908	-9 544 693
Valeurs Nettes	260 973 415	237 105 587

Note 2.1.1 - Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location :

Le poste créances immobilisées nettes des produits financiers non acquis au 31 décembre 2024 a atteint 337 237 718 DT. Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Paiements minimaux sur contrats actifs		
- Loyer en principal à recevoir dans moins d'un an	103 261 757	93 030 776
- Loyer en principal à recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	166 334 155	149 771 929
- Loyer en principal à recevoir dans plus de 5 ans	2 757 411	3 847 584
Total des paiements minimaux sur contrats actifs (A)	272 353 323	246 650 289
Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	31 485 480	27 797 636
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	33 019 947	28 901 241
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	378 968	395 592
Total des produits financiers non acquis (B)	64 884 395	57 094 469
Total (A) + (B)	337 237 718	303 744 758

Note 2.2 - Créances de leasing impayées :

Le poste « Créances de leasing impayées » totalise au 31 décembre 2024, un solde net de 10 001 450 DT et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/202
Créances clients	26 615	30 330 378
Provisions pour dépréciation comptes clients	- 12 871 805	-18 917 145
Produits réservés suite consolidation et	- 267 494	-267 494
Marges réservées	- 3 474 963	-4 104 938
Total	10 001 450	7 040 801

Note 2.3 - Analyse classification des actifs

	(A) Actifs Courants	(B1) Actifs	(B2) Actifs	(B3) Actifs	(B4) Actifs Compromis	Total
Encours Financiers	218 684 186	38 521 293	2 139 731	1 307 663	11 810 998	272 463 870
Impayés	3 578	3 683 354	605 558	690 161	21 633 061	26 615 712
Intérêts Perçus d'avance	0	0	-26 501	0	-84 043	-110 544
Contrat en instance de mise en force (voir actif)	5 663 032	0	0	0	0	5 663 032
CREANCES LEASING	224 350 795	42 204 647	2 718 787	1 997 824	33 360 016	304 632 070
Avances Reçues (*)	3 384 835	0	0	0	36 177	3 421 012
ENCOURS GLOBAL	220 965 960	42 204 647	2 718 787	1 997 824	33 323 839	301 211 057
ENGAGEMENT HORS BILAN	21 797 902		0	0	0	21 797 902
TOTAL ENGAGEMENT	242 763 862	42 204 647	2 718 787	1 997 824	33 323 839	323 008 959
Produits réservés (Marges)	0	0	133 206	161 955	3 447 296	3 742 457
Provisions (Encours + impayé)	0	0	113 184	217 947	17 752 050	18 083 181
Provisions additionnelles	0	0	0	0	1 706 942	1 706 942
TOTAL DE LA COUVERTURE	0	0	246 390	379 902	22 906 289	23 532 580
ENGAGEMENTS NETS	242 763 862	42 204 647	2 472 398	1 617 921	10 417 550	299 476 379
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2024			0,84%	0,62%	10,32%	11,78%
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2023						16,06%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2024			9,06%	19,02%	68,74%	61,86%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2023						59,90%

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

Note 2.4 - Analyse par secteur d'activité

L'analyse des créances de leasing (Encours financiers et Impayés) par secteur d'activité se présente comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Bâtiment et travaux publics	19 628 466	33 035 961
Industrie	54 234 787	44 337 020
Tourisme	41 479 715	24 671 231
Commerce et service	147 272 761	144 833 755
Agriculture	36 463 853	30 452 246
Total	299 079 582	277 330 223

Note 3- Portefeuille Titres d'investissements :

Le solde net de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 6 175 560 DT et s'analyse ainsi :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations financières	7 678 155	7 906 607
Provisions sur immobilisations financières	-1 502 595	-1 502 595
Total net	6 175 560	6 404 012

Les mouvements de ce poste sont détaillés dans le tableau qui suit :

Libellés	Valeurs au 01/01/2024	Mouvements 2024			Provisions			Valeurs nettes au 31/12/2024
		Acquisition/ Reclassement	Cession	Valeurs au 31/12/24	au Valeurs au 01/01/2024	Dotations / reprises	Valeurs au 31/12/2024	
STIMEC	15 084	0	0	15 084	15 084	0	15 084	0
BH ASSURANCE	1 167 756	0	0	1 167 756	0	0	0	1 167 756
BH EQUITY	900 075	0	0	900 075	0	0	0	900 075
SGRC	199 990	0	0	199 990	0	0	0	199 990
BH TECHNOL	115 000	0	0	115 000	115 000	0	115 000	0
UTB	5 998	0	0	5 998	5 998	0	5 998	0
Fonds gérés BH EQUITY	5 435 154	0	228 452	5 206 702	1 355 747	0	1 355 747	3 850 955
Fonds gérés ATID	67 550	0	0	67 550	10 766	0	10 766	56 784
Total	7 906 607	0	228 452	7 678 155	1 502 595	0	1 502 595	6 175 560

Le portefeuille titres au 31/12/2024 s'analyse comme suit :

Libellés	Nombre	Nombre de titres	% part	Valeurs au 31/12/2024	Provision au 31/12/2024	Valeur nette au 31/12/2024
BH PRINT	140 000	1 400	1,00%	15 084	15 084	0
BH ASSURANCES	2 660 000	46 617	1,75%	1 167 756	0	1 167 756
BH EQUITY	3 600 000	180 015	5,00%	900 075	0	900 075
BH RECOUVREMENT	200 000	19 999	10,00%	199 990	0	199 990
BH TECHNOL	80 000	1 150	1,44%	115 000	115 000	0
UTB	3 254 200	1 000	0,03%	5 998	5 998	0
Fonds gérés SIM SICAR				5 206 702	1 355 747	3 850 955
Fonds gérés ATID				67 550	10 766	56 784
Total				7 678 155	1 502 595	6 175 560

Note 4 - Immobilisations propres :

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2024 un total net de 7 800 831 DT et se détaille comme suit :

Libellés	Val.Brute au 01/01/24	Acquisition 2024	Transfert / Reclassement 2024	Cession 2024	Val.Brute au 31/12/2024	Amort au 01/01/2024	Dotations 2024	Amort sur cession	Amort au 31/12/2024	VCN au 31/12/20 24
Logiciels	3 403 257	69 111	0	0	3 472 367	2 805 254	315 873	0	3 121 127	351 240
Terrain	1 735 697	0	0	0	1 735 697	0	0	0	0	1 735 697
Constructions	5 725 223	0	-166 016	175 000	5 384 207	143 020	12 318	-40 448	114 890	5 269 317
A.A.I.	465 846	113 044	166 016	0	744 906	390 814	126 451	0	517 265	227 641
M.M.B.	187 916	32 332	0	0	220 248	165 883	6 974	0	172 857	47 391
Matériels Informatiques	887 372	66 192	0	0	953 564	845 490	38 643	0	884 134	69 430
Autres matériels	62 327	0	0	0	62 327	59 478	1 077	0	60 555	1 772
Matériel roulant	380 899	0		31 651	349 248	222 744	68 699	-31 651	259 792	89 456
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours	0	8 888	0	0	8 888	0	0	0	0	8 888
Total	12 848 536	289 566	0	206 651	12 931 451	4 632 683	570 036	-72 099	5 130 620	7 800 831

Note 5 - Autres Actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 3 827 646 DT. Il se détaille comme suit :

Libellés	Note	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs, avances et acomptes		160	160
Cautionnements		6 650	5 950
Frais d'émission des emprunts	5.1	553 909	384 762
Prêts au personnel long terme		344 037	342 972
Charges comptabilisées d'avance		-	118 217
Etat, impôts et taxes	5.2	2 283 551	1 907 582
Comptes d'attente		636 509	716 145
Débiteurs divers		11	3 162
Produits à recevoir		29 297	445 098
Total brut		3 854 126	3 924 048
Provisions pour dépréciations des actifs courants		-26 480	-26 480
Total net		3 827 646	3 897 567

Note 5.1 - Tableau de mouvement des charges à répartir et des frais d'émission des emprunts :

(a) Les charges à répartir concernent les frais de changement de la dénomination sociale de la société et sont résorbées selon le mode linéaire à un taux de 33,33%.

(b) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à 108 353 DT figure parmi les charges financières.

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions 2024			Valeur comptable nette
	Début de la période	Additions	Fin de la période	Début de la période	Dotations de la période	Fin de la période	
Frais d'émission des emprunts	1 941 594	277 500	2 219 094	1 556 832	108 353	1 665 185	553 909
TOTAUX	1 941 594	277 500	2 219 094	1 556 832	108 353	1 665 185	553 909

Note 5.2 - Etat impôts et taxes :

Le montant des impôts et taxes a atteint 2 283 551 DT au 31 décembre 2024 détaillé comme suit :

BH LEASING**Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2024**

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Retenues à la source sur placements & jetons	458 693	319 901
Acomptes provisionnels et crédit d'IS	1 824 858	1 587 681
Total	2 283 551	1 907 582

Note 6 - Dettes envers la clientèle :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 3 421 012 DT. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Avances et acomptes reçus des clients	3 421 012	3 121 160
Total	3 421 012	3 121 160

Note 7 - Emprunts et dettes rattachées :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 235 685 946 DT. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2023	31/12/2023
Banques locales	158 177 608	153 434 052
Banques étrangères	9 333 333	11 555 556
Emprunts obligataires	54 010 000	23 605 000
Certificats de leasing	0	6 000 000
Certificats de dépôt	10 000 000	14 000 000
Autres crédits à court terme	0	8 000 000
Crédit leasing	44 123	97 288
Total des emprunts	231 565 065	216 691 896
Intérêts courus sur emprunts bancaires et obligataires	4 618 285	2 535 090
Intérêts courus sur certificats de leasing	0	51 604
Intérêts constatés d'avance sur certificats de dépôt	-466 651	-493 895
Intérêts constatés d'avance sur autres emprunts	-30 753	-497 168
Total des dettes rattachées	4 120 881	1 595 631
Total des emprunts et dettes rattachées	235 685 946	218 287 527

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans le tableau suivant :

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à	Échéances à
CREDITS BANCAIRES						
BANQUES LOCALES						
BTE 2018	1 123 598	0	888 904	238 496	0	238 496
BTE 2021	4 242 982	0	1 420 478	2 820 008	1 263 356	1 556 652
BTE 2023	9 248 593	0	1 099 737	8 147 551	6 924 502	1 223 049
BTE 2024	0	5 000 000	191 584	4 808 416	3 988 684	819 732
TOTAL BTE	14 615 173	5 000 000	3 600 702	16 014 471	12 176 542	3 837 929
STB 2020	526 316	0	421 053	105 263	0	105 263
STB 2021	3 000 000	0	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
STB 2022	4 000 000	0	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
STB 2023	1 800 000	0	400 000	1 400 000	1 000 000	400 000
TOTAL STB	9 326 316	0	2 821 053	6 505 263	4 000 000	2 505 263
AMEN BANK 2019-1	50 000	0	50 000	0	0	0
AMEN BANK 2019-2	100 000	0	100 000	0	0	0
AMEN BANK 2019-3	600 000	0	600 000	0	0	0
AMEN BANK 2022	3 500 000	0	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
AMEN BANK 2023-1	5 000 000	0	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
AMEN BANK 2023-2	5 000 000	0	750 000	4 250 000	3 250 000	1 000 000
TOTAL AMEN BANK	14 250 000	0	3 500 000	10 750 000	7 750 000	3 000 000
BH 2017-1	357 143	0	8 911	0	0	0
BH 2017-2	714 286	0	26 621	0	0	0
BH 2017-3	1 607 143	0	80 308	0	0	0
BH 2018-1	4 750 000	0	304 938	3 750 000	2 750 000	1 000 000
BH 2018-2	4 750 000	0	304 938	3 750 000	2 750 000	1 000 000

BH 2018-3	4 285 714	0	347 460	2 142 857	0	2 142 857
BH 2020-1	2 352 515	0	176 604	1 725 178	1 097 841	627 337
BH 2020-3	2 223 475	0	190 104	1 539 329	855 183	684 146
BH 2021-1	2 817 745	0	227 699	2 066 349	1 314 953	751 396
BH 2021-2	10 714 288	0	889 871	8 571 432	6 428 576	2 142 856
BH 2022-1	5 750 000	0	536 367	4 750 000	3 750 000	1 000 000
BH 2022-2	6 814 815	0	635 694	5 629 630	4 444 444	1 185 185
TOTAL BH	47 137 124	0	3 729 513	33 924 775	23 390 997	10 533 778
ATTIJARI 2017-1	178 583	0	178 583	0	0	0
ATTIJARI 2017-2	555 560	0	555 560	0	0	0
ATTIJARI 2018	1 851 860	0	1 481 480	370 380	0	370 380
ATTIJARI 2021	3 214 290	0	714 284	2 500 006	1 785 722	714 284
ATTIJARI 2022	3 500 000	0	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
TOTAL ATTIJARI	9 300 293	0	3 929 907	5 370 386	3 285 722	2 084 664
BNA 2017	740 741	0	740 741	0	0	0
TOTAL BNA	740 741	0	740 741	0	0	0
CREDIT AL BARAKA 2020-2	10 588 235	0	7 058 824	3 529 411	0	3 529 412
CREDIT AL BARAKA 2023-1	4 583 333	0	1 666 667	2 916 666	1 250 000	1 666 667
CREDIT AL BARAKA 2023-2	10 000 000	0	3 333 333	6 666 667	3 333 333	3 333 333
CREDIT AL BARAKA 2024-1	0	15 000 000	0	15 000 000	12 000 000	3 000 000
TOTAL AL BARAKA	25 171 568	15 000 000	12 058 824	28 112 744	16 583 333	11 529 412
CREDIT BT 2017-1	571 429	0	357 143	0	0	0
CREDIT BT 2017-2	357 143	0	571 432	0	0	0
CREDIT BT 2019-1	642 857	0	428 572	535 711	107 139	428 572
CREDIT BT 2019-2	964 283	0	285 716	357 133	71 417	285 716
CREDIT BT 2021	3 571 410	0	714 288	2 857 136	2 142 848	714 288
CREDIT BT 2022	8 571 429	0	1 428 571	7 142 857	5 714 286	1 428 571
CREDIT BT 2023	9 642 857	0	1 428 571	8 214 285	6 785 714	1 428 571

CREDIT BT 2024	0	12 500 000	0	12 500 000	10 714 284	1 785 716
TOTAL BT	24 321 408	12 500 000	5 214 294	31 607 111	25 535 677	6 071 433
BIAT 2022	8 571 429	0	1 428 571	7 142 858	5 714 286	1 428 571
TOTAL BIAT	8 571 429	0	1 428 571	7 142 858	5 714 286	1 428 571
CREDIT ZITOUNA 2024-1	0	25 000 000	6 250 000	18 750 000	10 416 667	8 333 333
TOTAL BANQUE ZITOUNA	0	25 000 000	6 250 000	18 750 000	10 416 667	8 333 333
Sous-total 1	153 434 052	57 500 000	43 273 604	158 177 609	108 853 224	49 324 384
	0	0	0	0	-108 853 224	-49 324 384
BANQUES ETRANGERES	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
CREDIT BIRD 2016	6 666 667	0	1 333 333	5 333 334	4 000 000	1 333 333
CREDIT BIRD 2017	4 888 889	0	888 889	4 000 000	3 111 111	888 889
TOTAL BIRD	11 555 556	0	2 222 222	9 333 334	7 111 112	2 222 222
	0	0	0	0	0	0
Sous-total 2	164 989 608	57 500 000	45 495 827	167 510 942	115 964 335	51 546 606
	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	164 989 608	57 500 000	45 495 827	167 510 942	115 964 335	51 546 606
EMPRUNT OBLIGATAIRE						
EMPRUNT SUBORDONNE 2018	1 200 000	0	600 000	600 000	0	600 000
EMPRUNT SUBORDONNE 2022	10 405 000	0	1 595 000	8 810 000	6 410 000	2 400 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2023	12 000 000	0	2 400 000	9 600 000	7 200 000	2 400 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2024-1	0	20 000 000	0	20 000 000	16 000 000	4 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2024-2	0	15 000 000	0	15 000 000	12 000 000	3 000 000
TOTAL EMPRUNT OBLIGATAIRE	23 605 000	35 000 000	4 595 000	54 010 000	41 610 000	12 400 000

TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	23 605 000	35 000 000	4 595 000	54 010 000	41 610 000	12 400 000
CERTIFICATS DE LEASING						
BANQUE ZITOUNA	6 000 000	0	6 000 000	0	0	0
TOTAL CL BANQUE ZITOUNA	6 000 000	0	6 000 000	0	0	0
TOTAL DES CERTIFICATS DE LEASING	6 000 000	0	6 000 000	0	0	0
CERTIFICATS DE DEPOTS						
BH ASSURANCE	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
TOTAL CD ASSURANCE SALIM	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
SICAV BHO	4 000 000	8 000 000	12 000 000	0	0	0
TOTAL CD SICAV BHO	4 000 000	8 000 000	12 000 000	0	0	0
KHALIFA ATTOUN	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	0	8 000 000
TOTAL CD KHALIFA ATTOUN	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	0	8 000 000
TOTAL DES CERTIFICATS DE DEPOTS	14 000 000	18 000 000	22 000 000	10 000 000	0	10 000 000
AUTRES CREDIT COURT TERME						
CREDIT RELAIS BH	8 000 000	0	8 000 000	0	0	0
TOTAL AUTRES CREDITS A COURT TERME	8 000 000	0	8 000 000	0	0	0
CREDIT DE LEASING						
CREDIT ATTIJARI LEASING	97 288	0	53 165	44 123	0	44 123
TOTAL CREDIT DE LEASING	97 288	0	53 165	44 123	0	44 123
TOTAL GENERAL	216 691 896	110 500 000	86 143 992	231 565 065	157 574 335	73 990 729

Note 8 - Fournisseurs et comptes rattachés :

Ce poste totalise au 31 décembre 2024 un solde 24 500 201 DT et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs Leasing	23 784 878	18 973 711
Fournisseurs divers	715 323	7 014 211
Total	24 500 201	25 987 922

Note 9- Autres passifs courants :

Le poste « Autres passifs courants » s'élève au 31 décembre 2024 à 6 645 878 DT et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Etat, TVA à payer	548 056	575 423
Etat, impôts et taxes	584 610	431 056
CNSS à payer	517 719	465 624
Compte d'attente	122 805	122 805
Tantièmes à payer	3 333	3 333
Dividendes à payer	717	717
Assurance Groupe		
Impôts sur les bénéfices	1 482 458	82 724
Personnel rémunération due	-	1 818
Contribution sociale de solidarité	296 492	10 500
Charges à payer	1 423 106	1 497 928
Provisions pour congés payés	422 703	286 948
Provisions pour risques	198 663	233 663
Produits constatés d'avance	1 044 702	720 642
Créditeurs divers	515	1 613
Total	6 645 878	4 434 795

Note 10 - Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	35 000 000	35 000 000
Réserves légales	1 490 146	1 490 146
Réserves statutaires	304 492	304 492
Autres réserves	3 996 047	3 996 047
Réserves pour fonds social	193 392	208 882
Résultats reportés	-5 597 496	-8 747 070
Total des capitaux propres avant résultat	35 386 580	32 252 498
Résultat de la période (1)	3 898 695	3 149 573
Total des capitaux propres après résultat	39 285 275	35 402 071
Nombre d'actions (2)	7 000 000	7 000 000
Résultat par action (1) / (2)	0,557	0,450

- (A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- (B) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.
- (C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 39 285 275 DT et s'analyse comme suit :

Libellés	Capital social	Réserves Légales	Autres Réserves	Prime liée au capital	Réserves statutaires	Réserves Fonds Social	Résultats Reportés	Résultat de la période	Total
Solde au 31/12/2021	35 000 000	1 490 146	3 996 047	0	304 492	233 225	-11 848 935	1 140 342	30 315 318
Affectation du résultat de l'exercice 2021							1 140 342	-1 140 342	0
Crédits non remboursables et autres avantages en natures						-11 640		0	-11 640
Résultat 2022								1 961 523	1 961 523
Solde au 31/12/2022	35 000 000	1 490 146	3 996 047	0	304 492	221 585	-10 708 593	1 961 523	32 265 200
Affectation du résultat de l'exercice 2022							1 961 523	-1 961 523	0
Crédits non remboursables et autres avantages en natures						-12 702		0	-12 702
Résultat 2023								3 149 573	3 149 573
Solde au 31/12/2023	35 000 000	1 490 146	3 996 047	0	304 492	208 883	-8 747 070	3 149 573	35 402 071
Affectation du résultat de l'exercice 2023							3 149 573	-3 149 573	0
Crédits non remboursables et autres avantages en natures						-15 491		0	-15 491
Résultat 2024								3 898 695	3 898 695
Solde au 31/12/2024	35 000 000	1 490 146	3 996 047	0	304 492	193 392	-5 597 497	3 898 695	39 285 275

Note 11 - Produits nets de leasing :

Les produits nets de leasing s'élevèrent au 31 décembre 2024 à 18 535 404 DT et s'analysent comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Loyers leasing	36 287 713	33 507 011
Intérêts de retard	2 168 294	1 317 467
Services annexes	831 830	796 124
Intérêts sur loyers leasing	39 287 837	35 620 602
- Dotation marge	-686 220	-1 340 886
- Reprise marge	1 316 195	935 201
Variations des marges réservées	629 975	- 405 685
Charges Financières nettes	-23 349 699	-21 660 456
Produit des placements	1 967 292	1 405 690
Produits nets de leasing	18 535 404	14 960 151

Note 11.1 - Charges financières nettes :

Les charges financières s'élevèrent au 31 décembre 2024 à 23 349 699 DT et se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur emprunts - ATB	-	6 324
Intérêts sur emprunts - BTE	1 648 987	1 522 145
Intérêts sur emprunts - BT	2 454 071	2 224 769
Intérêts sur emprunts - BNA	32 933	196 797
Intérêts sur emprunts - BH	4 226 632	5 960 101
Intérêts sur emprunts - AMEN BANK	1 403 210	819 643
Intérêts sur emprunts - ATTIJARI BANK	814 539	1 282 775
Intérêts sur emprunts - STB	924 225	1 165 340
Intérêts sur emprunts - BIAT	896 643	1 049 173
Intérêts sur emprunts - Zitouna	1 886 781	
Intérêts sur emprunts obligataires subordonnés	4 521 195	2 081 677
Intérêts sur emprunts - BIRD	971 190	1 137 238
Intérêts sur emprunts - Al Baraka Bank	2 268 851	1 748 478
Intérêts sur certificats de leasing ZITOUNA	3 329	1 556 978
Intérêts sur certificat de dépôt ASS SALIM	179 278	172 414
Intérêts sur certificats de dépôt TUNISO EMIRATIE SICAV	-	-
Intérêts sur certificat de dépôt SICAV BH CAPITALISATION	-	11 086
Intérêts sur certificat de dépôt CAP OBLIG SICAV	-	-
Intérêts sur certificat de dépôt KHALIFA ATTOUN	821 559	783 194
Intérêts sur certificat de dépôt SICAV BHO	146 182	433 437
Intérêts sur crédit leasing	7 966	13 790
Total des charges financières des emprunts	23 207 573	22 165 359
Agios débiteurs	500	17 375
Agios créditeurs et intérêts des placements	- 55 679	- 684 016
Pertes de changes	8 082	12 827
Résorption des frais d'émission des emprunts	189 223	148 911
Total des autres charges financières	142 127	-504 903
TOTAL GENERAL	23 349 699	21 660 456

Note 11.2 - Produits des placements :

Les produits de placements s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1 967 292 DT et se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur placements et emprunt obligataire	1 797 675	1 272 919
Jetons de présence	32 188	26 875
Dividendes	137 429	105 897
Plus-value	-	-
Total	1 967 292	1 405 690

Note 12 - Charges du personnel :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 7 347 478 DT et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Salaires primes et compléments de salaires	5 766 719	5 339 670
Cotisations de sécurités sociales et Assurance groupe	1 445 004	1 611 746
Variation de la provision pour congés à payer	135 755	- 99 830
Total	7 347 478	6 851 587

Note 13 - Dotations nettes sur provisions pour créances douteuses :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2024, à 2 612 940 DT. Il correspond à la dotation nette des provisions sur les encours et les impayés et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	3 167 389	5 557 962
Dotations aux provisions collectives	279 759	1 111 047
Créances radiées	6 923 065	3 694 378
Reprises sur provision créances radiées	- 6 923 065	- 3 694 378
Dotations aux provisions additionnelles	1 555 456	- 169 979
Reprises de provisions sur la clientèle	- 2 389 664	- 3 770 658
Total	2 612 940	2 728 372

Note 14 - Dotation aux amortissements des immobilisations propres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 479 416 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Logiciels	315 873	329 058
Constructions	28 920	30 670
A.A.I.	19 230	14 924
M.M.B.	6 974	4 678
M. Informatiques	38 643	25 527
Autres matériels	1 077	1 169
Matériels roulants	68 699	68 699
Total	479 416	474 724

Note 15 - Autres charges d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 2 886 861 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Achats de matières et fournitures	189 241	149 508
Total des achats	189 241	149 508
Charges locatives	523 100	437 506
Entretiens et réparations	566 555	531 973
Primes d'assurances	42 365	48 002
Total des services extérieurs	1 132 020	1 017 480
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	305 345	284 457
Publicités, publications, relations publiques	134 280	99 645
Déplacements, missions et réceptions	65 162	50 183
Frais postaux et de télécommunications	185 115	103 882
Formation	45 391	36 596
Services bancaires	31 878	32 402
Divers services extérieurs	71 752	96 246
Total des autres services extérieurs	838 922	703 410
Jetons de présence et Rémunérations des Comités	139 659	129 063
Autres charges diverses	62 828	66 536
Total des charges diverses	202 487	195 599
Impôts et taxes sur rémunération	161 307	191 835
TCL	20 681	19 919
Droits d'enregistrement et de timbres	10 079	10 924
Autres impôts et taxes	57 302	57 318
Total des impôts et taxes	249 369	279 996
Résorption des charges à répartir	0	0
Commission / C A	74 232	67 211
Commission SICAV BHO	14 396	23 813
BVMT bourse de TUNIS	3 001	4 001
Commission de gestion BH EQUITY	67 803	58 563
Autres commissions	115 389	112 370
Total des commissions	274 822	265 958
Total	2 886 861	2 611 950

Note 16 - Autres gains ordinaires :

Le solde du poste « Autres gains ordinaires » s'élève au 31 décembre 2024 à 552 731 DT.

Note 17 - Impôt sur les bénéfiques :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Impôt sur les sociétés	1 482 458	82 724
Contribution sociale de solidarité	148 246	500
Contribution conjoncturelle	148 246	10 000
Total	1 778 949	93 224

Le décompte fiscal de la société au 31/12/2024 se présente comme suit :

Libellés	
BENEFICE (PERTE) NET	5 677 644
Réintégration provisions clients	3 167 389
Réintégration provisions collectives	279 759
Réintégration provisions additionnelles Additionnelle	1 555 456
Réintégration provisions pour Risque et Charges	65 000
Réintégration des pertes	18 796
Réintégration provisions sur titres non cotés	-
Réintégration des pénalités et amendes	148
Déduction des dividendes	- 137 429
BENEFICE AVANT DEDUCTION DES PROV	10 626 763
Déduction provisions clients	- 3 167 389
Déduction provisions collectives	- 279 759
Déduction provisions additionnelles	- 1 555 456
Déduction pour dépréciation des titres cotés en bourse	-
BENEFICE (PERTE) APRES DEDUCTION DES PROV	5 624 159
BENEFICE (PERTE) APRES réintégration Amorti 2024	5 624 159
Déficit 2020	- 16 784
Amortissements Diffères	- 1 901 231
BENEFICE APRES DEDUCTION Déficit 2019	3 706 144
IMPOT / STE 40 %	- 1 482 458
Contribution conjoncturel (4%) 10.000	Min - 148 246
Contribution sociale de solidarité (4%)	(Min) 500 - 148 246
BENEFICE (PERTE) APRES IMPOT	3 898 695
RESULTAT FISCAL APRES AMORT	3 898 695

Note 18 - L'état de flux de trésorerie :

La variation des flux de trésoreries au cours de l'année 2024 a permis de clôturer les comptes de trésoreries au 31/12/2024 avec un solde de 15 109 661 DT contre 19 281 792 DT au titre de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation présentent un solde négatif de 12 149 197 DT à la clôture de l'exercice 2024 contre un solde positif de 1 321 268 DT à la clôture de l'exercice précédent.

Le solde de la trésorerie au 31 décembre 2024 dont le montant s'élève à 15 096 379 Dinars se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Liquidités et équivalents de liquidités	15 096 379	19 281 792
Total	15 096 379	19 281 792

Note 19 - Etat des Engagements Hors Bilan :

Note 19.1- Engagements donnés :

Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 décembre 2024 à 21 797 902 DT et constituent des accords de financement donnés à la clientèle matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 2.3 - Analyse classification des actifs).

Note 19.2- Engagements reçus :

Garanties Reçues

Les garanties reçues s'élèvent au 31 décembre 2024 à 21 634 911 DT et représentent la valeur des garanties hypothécaires et financières reçues de la clientèle sur les opérations de leasing.

Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les engagements sur Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs sont 64 884 395 DT au 31 décembre 2024 à DT et sont constitués du total des intérêts sur les loyers de leasing futurs sur les contrats actifs au 31 décembre 2024.

Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 31 décembre 2024 à 235 474 443 DT et constituent la valeur des biens donnés en leasing, prise le cas échéant en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé, comme il est expliqué au niveau du paragraphe b. Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing de la Note 2.1. Les créances immobilisées et provisions y afférentes.

Note 20 - Informations sur les parties liées

Les opérations avec les parties liées se détaillent comme suit :

20.1- Conventions conclues avec la « BH EQUITY » : Fonds Gérés

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH EQUITY » (filiale du groupe BH Bank) une convention de gestion de fonds à capital risque. En application des termes de la convention et en rémunération de sa gestion des fonds déposés auprès d'elle pour le compte de la société « BH LEASING », la société «BH EQUITY » perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% net payée à terme échu sur l'ensemble des fonds de « BH LEASING » gérés pour le compte de cette dernière,
- Une commission de performance de 15% assise sur les dividendes ou la plus-value de cession,
- Une commission de placement de 10% assise sur les fonds disponibles.

Le montant des commissions relatives à l'exercice 2024 s'élève à **67 803 Dinars**. A la date de clôture de l'exercice 2023, les fonds gérés par la société « BH EQUITY » totalisent **5 206 701 Dinars**.

20.2- Convention de Location siège avec BH ASSURANCE

En vertu d'un contrat de location conclu en date du 04/01/2010, modifié par l'avenant n°1 en date du 03/08/2015 la « BH LEASING » a pris en location auprès de la société « BH ASSURANCE », un local à usage administratif et commercial.

Ce contrat a produit ses effets au cours de l'exercice 2024 et a entraîné la constatation d'une charge de loyer de **397 774 Dinars** à la date de clôture de l'exercice.

20.3- Assurances souscrites auprès de BH ASSURANCE

La société « BH LEASING » a souscrit auprès de la société « BH ASSURANCE » des polices d'assurances pour un total de **502 331 Dinars** dont le détail se présente comme suit :

Police	Charges de l'exercice
Assurance groupe	356 668
IDR	112 310
Assurance Automobile	16 709
Assurance Multirisques professionnelles	8 565
Assurance Accident individuel	4 960
Assurances Responsabilité Civile	1 022
Assurances Multirisques Informatique	2 097
Total	502 331

20.4- Convention de gestion des valeurs mobilières avec la société « BH INVEST » : Convention de tenue de registre des actionnaires

La société « BH LEASING » a conclu avec la Société « BH INVEST » (filiale de la BH Bank) une convention en date du 08 octobre 2010 pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction visant à tenir et administrer ses comptes en valeurs mobilières.

Aux termes de cette convention, la charge constatée à ce titre en 2024 s'est élevée à 10 000 Dinars hors taxes en contrepartie des services fournis.

20.5- Convention de gestion des valeurs mobilières avec la société « BH INVEST » :

5.2.1 Emprunt obligataire subordonné 2022

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2022, aux conditions ci-après :

- Une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- Une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

La charge constatée à ce titre en 2024 s'est élevée à 2 000 DT HTVA.

5.2.2 Emprunt obligataire 2023

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2023, aux conditions ci-après :

- Une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- Une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

La charge constatée à ce titre en 2024 s'est élevée à 2 000 DT HTVA

5.2.3 Emprunt obligataire 2024-1

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire 2024-1, émis durant l'exercice 2024, aux conditions ci-après :

- Une commission de placement de 0,70 % du montant global de l'emprunt.
- Une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

Les commissions constatées à ce titre en 2024 s'est élevée à 140 000 DT HTVA.

5.2.4 Emprunt obligataire 2024-2

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire 2024-2, émis durant l'exercice 2024, aux conditions ci-après :

- Une commission de placement de 0,70 % du montant global de l'emprunt.
- Une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

Les commissions constatées à ce titre en 2024 s'est élevée à 105 000 DT HTVA

20.6- Contrat de leasing

Le détail des contrats de leasing conclues entre la BH LEASING et les parties liées se présente comme suit :

Bénéficiaire	Montant du crédit	Taux	Encours	Produits constatés
BH BANK	176 551	13%	0	1 393
BH IINVEST	135 980	13,00%	10 501	2 500
BH IINVEST	57 641	13,40%	27 488	1 951
STIMEC	62 784	13,75%	16 256	3 600
Total	432 956		54 245	9 444

20.7- Emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées

Les encours des emprunts et des titres de créances avec les parties liées se détaillent comme suit :

Libellé	Crédits bancaires	Certificats de dépôts	Emprunts Obligataire / Subordonné	Total des encours	Charges financières
BH BANK	33 924		5 000 000	38 924 775	4 759 132
BH ASSURANCE		4 000 000	7 370 000	11 370 000	947 368
SICAV BHO		12 000 000			146 182
BH EQUITY			1 000 000	1 000 000	106 000
Total	33 924	16 000 000	13 370 000	51 294 775	5 958 682

Note 21 - Evénements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 25 février 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE « BH LEASING »,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 18 Avril 2024, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « BH LEASING » au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

I- Rapport d'audit sur les états financiers

1- Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « BH LEASING » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de Résultat, l'état de flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 309 583 313 DT et un résultat net bénéficiaire de 3 898 695 DT.

À notre avis, les états financiers de la Société, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des provisions constituées sur la clientèle

La société « BH LEASING » en tant qu'établissement financier est exposée essentiellement à un risque de défaillance de la clientèle, appelé risque de crédit. Ce risque est contrôlé à travers l'amélioration et la réactivité du recouvrement, l'assurance d'un bon recours au contentieux, le suivi des créances accrochées et l'adéquation de leurs couvertures par les provisions et les agios réservés.

Ainsi, les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents et comme décrit dans la note 2.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2024, le total des créances sur la clientèle s'élève à **304 632 067 DT**. Les provisions et les agios réservés constitués pour couvrir les risques rattachés à ces créances s'élèvent respectivement à **24 251 713 DT** et à **3 742 456 DT**.

Compte tenu, de la nature de ce risque et des critères de détermination de ces provisions, nous avons considéré l'évaluation de ces rubriques comme une question clé dans notre audit.

A ce titre, nous avons examiné l'adéquation des provisions constituées sur les créances de leasing en procédant comme suit :

- Vérification de l'exhaustivité des engagements recensés ;
- Vérification de la bonne application des critères édictés par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Vérification de la correcte évaluation des garanties réelles et financières reçues de la clientèle ainsi que de la valeur vénale des biens en leasing compte tenu des décotes annuelles applicables par la société ;
- Vérification des produits réservés.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

- Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

II.1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

II.2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 18 Mars 2025

Les commissaires aux comptes

P / F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Mme Emna RACHIKOU

P / Cabinet CPA Tunisie

Mme Imen MANSOURI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE « BH LEASING »,

1-En application des dispositions de l'article 62 de la Loi n° 2016-48, relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés des opérations suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités.

2-Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

I- CONVENTIONS REGLEMENTEES

I-A- CONVENTIONS ET OPERATIONS NOUVELLEMENT CONCLUES EN 2024

1-Emprunts à Court et à Moyen terme :

La BHL a conclu avec la société mère « BH Bank » au cours de l'exercice 2024 l'emprunt qui se présente comme suit :

Exercice d'octroi	Nature du crédit	Principal	Marge	Encours en Dinars au 31/12/2024
2024-2	Emprunt obligataire	2 500 000	10,7% Taux fixe	2 500 000

Le montant des charges financières de l'exercice 2024 au titre de ce crédit s'élève à 121 325 Dinars.

2-Emprunts obligataires :

1/ La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire « BH LEASING 2024-1 » pour un montant total de 20 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de fixe de 10,7%, par la « BH ASSURANCE » s'élève à 1 930 000 Dinars.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de 167 502 Dinars.

2/ La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire « BH LEASING 2024-2 » pour un montant total de 15 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de fixe de 10,7%, par la « BH ASSURANCE » s'élève à 2 940 000 Dinars.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de 146 804 Dinars.

3-Conventions de placement :

3.1 Emprunt obligataire 2024-1

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire 2024-1, émis durant l'exercice 2024, aux conditions ci-après :

- Une commission de placement de 0,70 % du montant global de l'emprunt.
- Une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

Les commissions constatées à ce titre en 2024 s'est élevée à 140 000 DT HTVA.

3.2 Emprunt obligataire 2024-2

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire 2024-2, émis durant l'exercice 2024, aux conditions ci-après :

- Une commission de placement de 0,70 % du montant global de l'emprunt.
- Une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

Les commissions constatées à ce titre en 2024 s'est élevée à 105 000 DT HTVA

4-Certificats de dépôts :

Montant Nominal	Taux	Du	Au	Souscripteur
2 000 000	10,45%	02/01/2024	01/04/2024	SICAV BHO
2 000 000	10,45%	16/01/2024	15/04/2024	SICAV BHO
2 000 000	10,30%	14/10/2024	13/11/2024	SICAV BHO
2 000 000	10,30%	13/11/2024	13/12/2024	SICAV BHO
2 000 000	9,70%	24/02/2024	18/02/2025	BH Assurance

Les charges financières comptabilisées en en 2024 au titre de ces opérations s'élèvent à 288 535 Dinars

I-B- OPERATIONS REALISEES EN 2024 ET RELATIVES A DES CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS :

1- Conventions conclues avec la BH Bank :

1.1. Emprunts à Court et à Moyen terme :

Le détail des emprunts conclus avec la société mère « BH Bank » au titre des exercices antérieurs et ayant eu un impact sur l'exercice en cours, se présente comme suit au 31 décembre 2024 :

Exercice d'octroi	Nature du crédit	Principal	Marge	Encours en Dinars au 31/12/2024
2018-1	Moyen terme	10 000 000	2,00%	3 750 000
2018-2	Moyen terme	10 000 000	2,00%	3 750 000
2018-3	Moyen terme	15 000 000	2,00%	2 142 857
2020-1	Moyen terme	4 617 987	1,00%	1 725 178
2020-3	Moyen terme	4 391 362	1,00%	1 710 329
2021-1	Moyen terme	4 696 235	1,00%	2 066 349
2021-2	Moyen terme	15 000 000	1,00%	8 571 432
2022-1	Moyen terme	7 000 000	2,00%	4 750 000
2022-2	Moyen terme	8 000 000	2,00%	5 629 629
2023	Court terme	8 000 000	1,25%	0
2023	Emprunt subordonné	2 500 000	10,6% Taux fixe	2 000 000
Total		89 205 584		36 095 774

Le montant des charges financières de l'exercice 2024 au titre de ces crédits s'élève à 4 369 883 Dinars.

1.2. Contrat de leasing :

La société « BH LEASING » a conclu, en date du 20 décembre 2019, un contrat de location au profit de la « BH Bank ». Le financement porte sur du matériel de transport pour un montant de 176 551 Dinars.

Ce contrat, est conclu au taux de 13% et sur une période de cinq années.

L'encours du financement au 31.12.2024, est nulle, et les produits constatés s'élève à 1 393 Dinars.

2- Conventions conclues avec la « BH EQUITY » :

2.1. Fonds Gérés :

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH EQUITY » (filiale du groupe BH Bank) une convention de gestion de fonds à capital risque. En application des termes de la convention et en rémunération de sa gestion des fonds déposés auprès d'elle pour le compte de la société « BH LEASING », la société « BH EQUITY » perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% net payée à terme échu sur l'ensemble des fonds de « BH LEASING » gérés pour le compte de cette dernière,
- Une commission de performance de 15% assise sur les dividendes ou la plus-value de cession,
- Une commission de placement de 10% assise sur les fonds disponibles.

Le montant des commissions relatives à l'exercice 2024 s'élève à **67 803 Dinars**. A la date de clôture de l'exercice 2024, les fonds gérés par la société « BH EQUITY » totalisent **5 206 701 Dinars**.

2.2. Emprunt obligataire :

1/ La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire « BH LEASING 2023-1 » pour un montant total de **12 000 000 Dinars**.

Le montant souscrit, avec un taux de fixe de **10,6%**, par la « BH EQUITY » s'élève à **1 000 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **106 000 Dinars**.

3- Conventions conclues avec la société « SICAV BHO » :

3.2. Certificats de dépôt

Montant Nominal	Taux	Du	Au
2 000 000	10,65%	04/10/2023	02/01/2024
2 000 000	10,70%	18/10/2023	16/01/2024

Les charges financières comptabilisées en en 2024 au titre de ces opérations s'élèvent à **10 416 Dinars**.

4- Conventions conclues avec la société « BH ASSURANCE » :

4.1. Certificats de dépôt

Montant Nominal	Taux	Du	Au
2 000 000	9,50%	01/03/2023	24/02/2024

Les charges financières comptabilisées en 2024 au titre de ces opérations s'élèvent à **26 509 Dinars**.

4.2. Location siège

En vertu d'un contrat de location conclu en date du 04/01/2010, modifié par l'avenant n°1 en date du 03/08/2015, la « BH LEASING » a pris en location auprès de la société « BH ASSURANCE », un local à usage administratif et commercial.

Ce contrat a produit ses effets au cours de l'exercice 2024 et a entraîné la constatation d'une charge de loyer de **397 774 Dinars** à la date de clôture de l'exercice.

4.3. Assurances

La société « BH LEASING » a souscrit auprès de la société « BH ASSURANCE » des polices d'assurances pour un total de 502 331 Dinars dont le détail se présente comme suit :

Police	Charges de l'exercice
Assurance groupe	356 668
IDR	112 310
Assurance Automobile	16 709
Assurance Multirisques professionnelles	8 565
Assurance Accident individuel	4 960
Assurances Responsabilité Civile	1 022
Assurances Multirisques Informatique	2 097
Total	502 331

4.4. Emprunt obligataire

1 / La société « BH LEASING » a émis un emprunt SUBORDONNE 2022-1, pour un montant total de 12 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de fixe de 9,7%, par la « BH ASSURANCE » s'élève à 2 000 000 Dinars.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de 194 000 Dinars.

2/ La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire « BH LEASING 2023-1 » pour un montant total de 12 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de fixe de 10,6%, par la « BH ASSURANCE » s'élève à 500 000 Dinars.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de 53 000 Dinars.

5- Convention conclue avec la société « BH INVEST » :

5-1 Convention de tenue de registre des actionnaires

La société « BH LEASING » a conclu avec la Société « BH INVEST » (filiale de la BH Bank) une convention en date du 08 octobre 2010 pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction visant à tenir et administrer ses comptes en valeurs mobilières.

Aux termes de cette convention, la charge constatée à ce titre en 2024 s'est élevée à 10 000 Dinars hors taxes en contrepartie des services fournis.

5-2 Convention de placement

5.2.1 Emprunt obligataire subordonné 2022

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2022, aux conditions ci-après :

- Une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- Une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

La charge constatée à ce titre en 2024 s'est élevée à 2 000 DT HTVA.

5.2.2 Emprunt obligataire 2023

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2023, aux conditions ci-après :

- Une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- Une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

La charge constatée à ce titre en 2024 s'est élevée à 2 000 DT HTVA

5-3 Contrat de leasing

La société « BH LEASING » a conclu, en date du 01 juillet 2020, un contrat de location au profit de la société « BH INVEST ». Le financement porte sur du matériel de transport pour un montant de **135 980 Dinars**.

Ce contrat, est conclu au taux de 13% et sur une période de cinq années.

L'encours des financements au 31 décembre 2024 s'élève à **10 501 Dinars** et les produits constatés s'élèvent à **2 500 Dinars**.

La société « BH LEASING » a conclu, en date du 01 juillet 2020, un contrat de location au profit de la société « BH INVEST ». Le financement porte sur du matériel de transport pour un montant de **57 641 Dinars**.

Ce contrat, est conclu au taux de 13,4% et sur une période de trois années.

L'encours des financements au 31 décembre 2024 s'élève à **27 488 Dinars** et les produits constatés s'élèvent à **1 951 Dinars**.

6- Convention conclue avec la société « STIMEC » :

La société « BH LEASING » a conclu toutant l'exercice 2022 un contrat de location au profit de la société « STIMEC » qui porte sur un matériel d'exploitation pour un montant de **62 784 Dinars**.

Ce contrat est conclu avec un taux de 13,75% sur une période de trois années.

L'encours des financements au 31 décembre 2024 est de **16 256** et les produits constatés s'élèvent à **3 600 Dinars**.

II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS :

Les obligations et engagements pris par la société BH LEASING envers ses dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définis comme suit :

1. Rémunération du directeur général :

La rémunération brute du Directeur Général au titre de l'exercice 2024, nommé par le Conseil d'Administration du 27 Octobre 2023, s'élève à **101 895 DT**.

Lors de sa réunion du 03 Juin 2024, le Conseil d'Administration a procédé au remplacement du Directeur Général et a nommé un nouveau Directeur Général par intérim, dont la rémunération brute au titre de l'exercice 2024 s'élève à **89 237 DT**.

2. Rémunération des membres du conseil d'administration

2-1 Jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel brut de **6 250 Dinars** par administrateur.

La charge supportée pour l'exercice 2024 s'élève à **50 000 Dinars**.

2-2 Rémunération des comités

L'Assemblée Générale Ordinaire a fixé la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit ceux du Comité des Risques et du Comité Supérieur de Financement à un montant forfaitaire annuel brut de **6 250 Dinars** par administrateur.

La charge supportée pour l'exercice 2024 s'élève à **55 172 Dinars**.

3. Indemnité servie au président du conseil

Une indemnité annuelle brute de 12 500 Dinars a été servie au président du conseil d'administration

III- Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 18 Mars 2025

Les commissaires aux comptes

P / F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Mme Emna RACHIKOU

P / Cabinet CPA Tunisie

Mme Imen MANSOURI